Réseau de transport d'électricité

Réf : CR-DOM-2010			
Indice : 1		**GT intégration des effacements diffus dans le modèle de marché** **GT du 17 mars 2010**	Date d'approbation : 04/05/10
PROJET			Date de fin de validité :
	Date d'applicabilité :		Pages : 3
Destinataire(s) : GT Intégration des effacements dans le modèle de marché Copie(s) : Site CURTE			Rédacteur(s) : Catherine Lelong
			Vérificateur(s) :Guillaume Lehec Approbateur(s) :
			Accessibilité : RTE

Participants

Guillaume Lehec	GDF-Suez (pilote)
Florence Coursaux	EDF
Renaud Simonnet	EDF
Josselin Boursier	EDF
Michel-Guy Bernard	Uneleg
Guillaume de Roo	Direct Energie
Anne Barbarin	Direct Energie
Pierre Bivas	Voltalis
Davy Marchand-Maillet	Energy Pool
Benoit Dubois-Taine	Ergelis
Yann Toravel	ERDF
Jean-Michel Miclo	Uneleg-FNSICAE
Catherine Lelong	RTE
Farahnaz Laldjee	RTE
Bernard Larripa	RTE
Gerald Vignal	RTE
Colas Chabanne	RTE

L'ordre du jour était le suivant :

- présentation par RTE d'une comparaison entre la méthode globale EDF et la méthode de correction des bilans proposée par RTE (par une modélisation d'effacement sur un cas simplifié)
- travail sur le document de synthèse du GT
- Travaux sur l'intégration des effacements en dehors du Mécanisme d'Ajustement.

Le compte rendu de la réunion du 15 décembre 2009 est approuvé.

Copyright RTE. Ce document est la propriété de RTE. Toute communication, reproduction, publication même partielle est interdite sauf autorisation écrite du Gestionnaire du Réseau de Transport d'Electricité (RTE)

1. **présentation par RTE d'une comparaison entre la méthode globale et la méthode de correction des bilans proposée par RTE (par une modélisation d'effacement sur un cas simplifié)**

RTE présente une comparaison des solutions 1 (méthode globale) et 2 (méthode par correction de bloc). Les erreurs pour les deux solutions viennent pour la solution 1 d'un effet prix, et pour la solution 2 d'un effet type résidu.

La solution 1 est environ deux cent fois moins précise que la solution 2. Néanmoins l'erreur de la solution 1 est très sensible à la répartition de l'effacement entre RE. On observe que cette méthode donne des résultats très bons lorsque la répartition de l'effacement entre RE est conforme à la répartition des parts de marché entre RE.

La répartition de l'effacement est actuellement inconnue. On peut raisonnablement penser qu'elle est similaire aux parts de marché des fournisseurs.

Voltalis propose de considérer en conséquence que la solution globale est satisfaisante, et de vérifier annuellement la valeur de l'approximation subie par les RE, afin de se réinterroger annuellement sur la poursuite ou non de la solution globale. Pour cet objectif Voltalis est prêt à transmettre à RTE la répartition par fournisseur de son portefeuille de clients effaçables. Voltalis considère que ces éléments pourraient également être audités.

Voltalis et Ergelis ne souhaitent pas qu'un seuil à partir duquel il faudrait basculer d'une solution globale à une solution plus précise soit introduit dans les règles, mais que chaque année il soit décidé ou non la poursuite de la solution globale et la bascule à la solution par correction d'un bloc.

Les RE sont plutôt favorables à la définition d'un seuil de bascule. L'objectif d'un tel seuil n'est pas d'entraver le développement des acteurs d'ajustements mais de donner de la visibilité aux GRD et à RTE en matière de changement de méthode.

Les GRD souhaitent avoir de la visibilité sur le temps dont ils disposent pour développer leur SI, et ne veulent pas découvrir à l'occasion d'une de ces analyses annuelles qu'ils doivent disposer d'un SI prêt dans un délai très court. Ils proposent que la mise en œuvre des phases ultérieures ne soit pas conditionnée par l'atteinte d'un seuil, dès lors que les SI seraient devenus opérationnels.

Il est pour cela demandé aux acteurs d'effacement diffus de donner au GT de la visibilité sur le développement de ce marché tel qu'ils le voient en nombre de sites et en capacité d'effacement en MW.

Voltalis pense que le foisonnement des cas réduira les erreurs, car cela ne sera pas toujours le même RE qui sera en écart. Direct Energie considère que cette assertion sera sans doute fausse, sauf à considérer que les amplitudes absolues des écarts positifs des RE sont égales.
Les RE demandent en conséquence à RTE d'étudier des scénarios simplifiés de foisonnement des situations.
RTE procèdera à cette étude, sur des hypothèses simplifiées, et mettra également à disposition des RE le simulateur Excel utilisé, pour que chacun puisse faire ses propres simulations.

Copyright RTE. Ce document est la propriété de RTE. Toute communication, reproduction, publication même partielle est interdite sauf autorisation écrite du Gestionnaire du Réseau de Transport d'Electricité (RTE)

2. Travail sur le document de synthèse du GT

Le document de synthèse envoyé par le pilote a été remanié par RTE pour à la fois intégrer les remarques des uns et des autres en évitant les redondances, et mieux faire ressortir les points dont la concertation était jugée terminée et ceux qui constituent la feuille de route 2010.

Chacun est invité à faire part de ses remarques par écrit à RTE et au pilote sur cette nouvelle version (délai : pour la prochaine réunion du GT).

Les remarques suivantes sont mises en avant par les acteurs :

- EDF pense que la solution transitoire phase 1 peut être mise en œuvre également sur les sites RPD télérelevés, et éviterait ainsi une sorte de discrimination entre portefeuille diffus profilé et portefeuille télérelevé RPD.
- Voltalis n'est pas d'accord avec les trois phases 1 – 2 – 3 et pense qu'il faut mettre en regard les coûts de développement des SI ajoutés aux coûts de gestion avec les coûts de l'imprécision. Il serait pour lui plus raisonnable de chercher une solution « 1 bis », qui serait une évolution de la solution 1 répartissant le bloc d'effacement entre RE suivant une clé de répartition que donnerait par exemple l'acteur d'ajustement diffus en fonction de la répartition de son portefeuille. Cette solution 1 bis serait mise en œuvre quand l'imprécision de la solution 1 serait jugée intolérable par le RE.
- Direct Energie indique que le coût d'évolution des SI pour les phases ultérieures n'est pas à comparer à un coût nul, mais à celui des audits qui seront nécessaires pour pallier le manque de SI.

L'objectif que se donne le GT est de commencer à rédiger les règles de la phase 1, tout en affinant la phase 2 destinée à donner de la visibilité aux GRD pour la définition de leurs spécifications SI. Une prolongation des règles pourrait ainsi être demandée à la CRE, correspondant au délai de rédaction de ces règles et de leur approbation par la CRE.

3. Travaux sur l'intégration des effacements en dehors du Mécanisme d'Ajustement.

EDF indique que la question technique de la reconstitution des flux n'est pas la bonne façon d'aborder la question des effacements diffus au service d'un RE, et qu'il convient de s'interroger au préalable sur notre market design. Direct Energie considère également que les règles MA sont un cas limite et non extensible d'un problème de design qui aurait dû être soulevé plus tôt.

Le pilote rappelle aux participants qui souhaitent présenter leur point de vue au sujet des effacements hors MA qu'il conviendrait d'envoyer les éléments à l'avance aux membres du GT afin que les échanges soient plus fructueux.

4. Prochaine réunion

La prochaine réunion est fixée au 6 avril 14h.
L'ordre du jour sera :

- remarques sur le document de synthèse
- propositions des acteurs sur l'effacement au service d'un RE
- approfondissement de la solution transitoire,
- délais de mise en œuvre des systèmes d'information
- approfondissement de la cible ultime

Copyright RTE. Ce document est la propriété de RTE. Toute communication, reproduction, publication même partielle est interdite sauf autorisation écrite du Gestionnaire du Réseau de Transport d'Electricité (RTE)